

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT**
Charente-
Maritime**Séance du 29 novembre 2022****NOMBRE DE
MEMBRES**Afférents au
Conseil Municipal
19en exercice
19Nombre de
présents
14Nombre de votants
16Date de la
convocation
25 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt- neuf novembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier -- Madame BIGOT Marie- Pierre- -Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne- Monsieur LATREUILLE Alain -

Excusés : Madame DUBUC Nicole (a donné pouvoir à Madame BIGOT) – Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE)

Absents : Madame CHAPRON Christine - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur DELAGE Stéphane

2022 11 114-1 Cession de l'immeuble communal – 7 rue Samuel Champlain (C 1025 et partie de C 1465)

Vu l'avis de France Domaines en date du 17 novembre 2022,
Monsieur le Maire rappelle :

L'immeuble situé 7 rue Samuel Champlain a été acquis par voie de préemption en mars 2018.

La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) portait sur une unité foncière constituée des parcelles C 1025, C 1465 et C 67.

La commune était principalement intéressée par l'acquisition de la parcelle C 67 du fait de sa situation idéale pour l'agrandissement du petit parking de la Médiathèque.

Toutefois, la DIA portait sur une unité foncière, le code de l'urbanisme n'autorisant pas les préemptions partielles, la commune a dû se porter acquéreur des trois parcelles.

Le conseil municipal indiquait dans sa délibération du 09 janvier 2018, que l'acquisition de la parcelle C 1025 accueillant un bâtiment constitué d'un local commercial permettrait à la commune de garantir pour l'avenir son maintien à usage de commerce.

L'unité foncière a été acquise à l'époque par la commune pour un montant de 132 500 €.

Seuls le bâtiment et ses dépendances cadastrés C 1025 pour 236 m2 et une partie de la parcelle C 1465 pour environ 26 m2 sont concernés par la présente vente.

Il précise :

Une opticienne a indiqué son intérêt pour l'achat de ce bâtiment afin d'y exercer son activité.

L'avis rendu par France Domaines en date du 17 novembre 2022 porte sur une estimation de 103 000 € hors taxes et droits.

D'autres frais sont rendus inévitables, ainsi : les frais de géomètre s'agissant du bornage de la parcelle C 1465, et les diagnostics ou études règlementaires en cas de cession.

Il invite le conseil municipal à définir le prix de cession de l'ensemble immobilier et à l'autoriser à signer les actes notariés relatifs à cette vente.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- décide de fixer le prix de la cession de cet ensemble immobilier à 103 000 € hors droits et taxes.

- dit que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur

- dit que le bornage de la parcelle C 1465 est à la charge de l'acquéreur

dit que tous diagnostics ou études qui s'avèreraient indispensables dans le cadre de cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente et notamment les actes notariés.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 1^{er} décembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Publiée site internet le : 19/12/2022

Transmis au Représentant de l'Etat le : 19/12/2022





1025 (Cession en globalité)

1191

C 1465
(Cession 26m² sur 47 m²)

